



# Procès-verbal de la séance du Conseil général du 22 septembre 2015, 20h00

Salle du Conseil général, Colombier

## Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 30 juin 2015
3. Rapport relatif à l'approbation du Règlement d'application du plan général d'évacuation des eaux (PGEE)
4. Rapport et arrêté relatifs à une demande d'engagement d'un ASP (Agent de Sécurité Publique) supplémentaire à 100%
5. Rapport et arrêté concernant des modifications du plan d'alignement communal (PAL) du village de Bôle
6. Interpellations et questions
7. Communications du Conseil communal
8. Divers

Le président, **M. Philippe Du Pasquier**, ouvre la séance et salue l'assemblée. Il remercie toutes les personnes qui se sont engagées pour la fête villageoise de Colombier et la Boudrysia et ont ainsi contribué à leur réussite. Il souhaite également que les vendanges soient belles pour les vignerons de Milvignes.

Il annonce avoir reçu une question du groupe socialiste.

## 1. Appel

L'appel fait constater la présence de **38** conseillers généraux.

3 sont excusés : MM. Christophe Bissat, Robert Gygi et Olivier Lebeau.

Unanimité : **37** ; Majorité absolue : **19**

## 2. Procès-verbal de la séance du 30 juin 2015

Les modifications suivantes sont demandées :

**M. Bertrand Cottier (La Grappe)**. Au point 8, il est noté « M. Bertrand Cottier (La Grappe) donne lecture de la motion (...) », ce qui est inexact. Il est donc demandé de modifier par « (...) développe les argumentaires liés à la motion (...) ».

**Mme Marie-France Matter (CC)**. Au point 10, concernant sa communication, Mme Matter souhaite la précision suivante : « (...) la Commission culture, sports et loisirs de

la Communauté urbaine du Littoral a pris la décision (...) », car il ne s'agit pas de la commission CLS communale.

**M. Daniel Bena (La Grappe)** trouverait intéressant que soient aussi mentionnées les personnes présentes au chapitre « Appel ». Il précise que c'est le cas dans certaines communes neuchâteloises.

**M. Patrice Blanc (PLR)** dit que selon le règlement de commune, au point 3.41, il est clairement dit que le procès-verbal des séances du Conseil général doit faire l'objet de la mention du nom de la personne qui le préside, du nombre de membres présents, du nombre de membres absents, en indiquant ceux qui étaient excusés et ceux qui ne l'étaient pas. Si l'on souhaite changer une façon de faire, il faut donc modifier le règlement de commune.

**M. Philippe Egli (La Grappe)** n'est pas tout à fait d'accord avec cette interprétation. Il est d'avis que le règlement de commune fixe des règles minimales et qu'il est possible d'ajouter plus de détails dans le procès-verbal.

**M. Daniel Bena (La Grappe)** dit avoir fait cette proposition en pensant aux futurs lecteurs des procès-verbaux dans 50 ou 70 ans, qui apprécieraient de savoir qui était présent au Conseil général.

**Le président, M. Du Pasquier**, ayant demandé si le Conseil général souhaite se prononcer sur cet objet, il apparaît que la majorité des membres souhaite voter.

**La proposition d'ajouter aux procès-verbaux les noms des conseillers généraux présents est rejetée par 20 voix contre 13 et 4 absentions.**

**Le procès-verbal, tenant compte des modifications demandées par M. Cottier et Mme Matter, est accepté à l'unanimité.**

### **3. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'approbation du règlement d'application du plan général d'évacuation des eaux (PGEE)**

**M. Frédéric Laurent (CC)** informe que les erreurs de numérotation et autres coquilles ont été éliminées dans les nouveaux documents transmis aux conseillers généraux. Il remercie la Commission technique pour ses propositions judicieuses. Le Conseil communal a choisi d'incorporer directement à cette version un article 13 épuré et un article 16 qui porte la surface imperméable (toitures comprises) à 1000 m<sup>2</sup>, visant mieux ainsi le but défini par cet article. Ces modifications ayant fait l'objet d'une décision unanime de la Commission technique et ayant également été approuvées par l'ingénieur-conseil, il a paru opportun de modifier sans attendre le règlement. La Commission financière, pour sa part, s'était posé la question de l'interprétation possible du mot « simultanément » à l'article 20. Ce terme a été maintenu, puisque, selon l'avocat-conseil de la commune, il ne souffre d'aucune ambiguïté. Afin d'éviter, à l'avenir, de devoir modifier dans l'urgence de tels documents, le Conseil communal a décidé de convoquer plus tôt la Commission technique, comme c'est le cas pour la Commission financière.

**M. Jean-François Künzi (Commission technique).** La Commission observe avec satisfaction que le règlement insiste sur l'infiltration et elle a proposé quelques modifications :

- article 13 : unification de la section intérieure des canalisations de raccordement à 0,150 m. ;
- article 16 : porter la surface totale imperméable de 500 m<sup>2</sup> à 1000 m<sup>2</sup>, y compris le toit, impliquant obligatoirement la présence d'un bassin de rétention pour les nouvelles constructions et aussi pour les transformations importantes. Dès lors, à l'unanimité des membres présents, la Commission propose d'accepter le « Règlement d'application du plan général d'évacuation des eaux ».

**M. Philippe Bärffuss (Commission financière).** La Commission s'est penchée sur les articles 20 et 21 seulement et a été partagée concernant la pertinence de la subvention, certains membres voyant peut-être un manque d'équité envers les citoyens locataires. Il a bien été compris que la subvention avait pour but d'inciter les propriétaires à se raccorder simultanément et préventivement en vue d'un bénéfice immédiat des infrastructures. La Commission étant partagée sur cet objet, elle n'émet pas de préavis particulier.

**M. Mauro Vida (PS).** Le groupe PS s'est réuni et a analysé le rapport quant à la forme et au fond. Concernant la forme, le PS n'est pas très content des erreurs qui font prendre du retard. Il trouve bien que le Conseil communal avance la date de la Commission technique, ce qui sera utile pour éviter cela. Concernant le fond, le principe est acquis, ainsi que les modifications proposées. La subvention de CHF 2000.- est aussi incitative, mais le PS s'est quand même interrogé quant au pourquoi d'introduire une subvention dans certains secteurs et de la retirer dans d'autres. Le groupe accepte le règlement.

**M. Louis Godet (Vert'Lib)** informe que le groupe PLR suit à l'unanimité la suggestion de la Commission technique d'accepter ce nouveau règlement d'application qui unifie les pratiques des trois communes. Il relève également le côté pragmatique de ce règlement, qui laisse un peu de marge au Conseil communal pour décider d'obliger ou non les propriétaires à se mettre en séparatif. Ceci permet donc d'éviter les écueils des règlements trop rigides.

**M. Sylvain Ischer (La Grappe).** Ce règlement d'application n'est qu'une harmonisation des règlements des trois villages. Il n'est d'ailleurs pas différent de ceux-ci, puisque les anciennes communes avaient déjà adopté leurs règlements sur le modèle proposé par le canton. Et c'est ce même document qui sert à nouveau de base pour celui de Milvignes. Lorsque l'on parle de PGEE, on pense à un dédoublement des conduites d'égouts pour permettre aux eaux « claires », non polluées par l'activité humaine, de rejoindre en aval un cours d'eau ou le lac, sans surcharger les installations de la STEP. Le règlement d'application va plus loin, car il fixe les priorités pour collecter puis écouler les eaux « claires ». La meilleure solution pour l'environnement est de retourner cette eau directement au sol, par infiltration. Si l'infiltration n'est techniquement pas possible, alors seulement, on recourra au raccordement au réseau des eaux de surface. Ainsi nappes phréatiques et petits ruisseaux seront au mieux réalimentés. Pour pouvoir bénéficier d'une STEP bien gérée, il faut que les propriétaires raccordent leurs eaux claires selon les solutions adéquates. Tout mettre à l'égout est meilleur marché pour le propriétaire, mais incompatible avec l'environnement. Dès lors, il convient d'être incitatif. Le règlement propose d'accorder aux propriétaires des subventions de 20% pour leur raccordement au réseau PGEE ou pour l'infiltration, aide limitée à CHF 2'000.- par immeuble. Pour la Grappe, cette incitation va assurer que davantage de propriétaires jouent le jeu sans contrainte et remettent leurs écoulements en état, ce qui est beaucoup mieux pour la communauté. Pour les finances de la commune aussi, l'incitation est

toujours moins onéreuse que d'effectuer des contrôles coûteux et d'utiliser la contrainte, mais cette dernière reste toujours possible contre les récalcitrants. Le règlement est adopté à l'unanimité des membres du groupe.

**Mise au vote, l'entrée en matière est acceptée par 28 oui et 9 non.**

**Le règlement est passé en revue, chapitre par chapitre.**

Au chapitre 4, **M. Daniel Sigg (Verts)** propose un amendement à l'art. 19, 4e paragraphe :

Il propose que la phrase « *Dans les secteurs déjà équipés en collecteurs publics séparatifs, le Conseil communal peut obliger les propriétaires de bien-fonds subsistants en unitaire (...)* » soit modifiée par « *Dans les secteurs déjà équipés en collecteurs publics séparatifs, le Conseil communal oblige les propriétaires de bien-fonds subsistants en unitaire (...)* », la première formulation encourageant quasiment les propriétaires à ne rien faire et à attendre que le Conseil communal veuille bien faire quelque chose.

**Mise au vote, la proposition d'amendement est rejetée par 22 non, 12 oui et 3 abstentions.**

**Mis au vote, le règlement est accepté par 36 oui et 1 non.**

#### **4. Rapport et arrêté relatifs à une demande d'engagement d'un ASP (Agent de Sécurité Publique) supplémentaire à 100%**

**M. Philippe Bärffuss (Commission financière).** La Commission financière a été sensible aux arguments et explications du Conseil communal et elle a bien compris l'importance et l'utilité de ce poste. La Commission a tout de même demandé si l'on ne pouvait pas acquérir un scooter plutôt qu'une voiture. La Commission financière préavis favorablement l'arrêté à l'unanimité.

**M. François Burgat (PLR).** De manière générale, le PLR Milvignes souhaite limiter autant que possible les dépenses supplémentaires, ainsi que les créations de postes au sein de la Commune. Le souhait est plutôt que le nombre de postes n'augmente plus dans le futur. Il est en effet très important de gérer de manière active les éventuelles économies de charges, ce d'autant plus que le report de charges du Canton sur les communes neuchâteloises pourrait également mettre en péril le coefficient fiscal de la commune de Milvignes. La situation soumise par le Conseil communal est néanmoins exceptionnelle de l'avis de la majorité des membres du PLR : il existe un réel besoin sur le terrain. Les coûts de Police Unique laissent également les membres du groupe quelque peu songeurs. Est-ce que les prestations sont en adéquation avec les coûts rechargés aux communes ? Le groupe PLR Milvignes souhaite que la sécurité de la population soit assurée ; un agent de sécurité publique a des missions subalternes diverses, mais sert également de lien entre la commune et la police cantonale pour les affaires qui ne sont pas de la compétence des agents de sécurité publique. L'engagement d'un agent permettra d'économiser 50% (transfert interne). Un échange de ressources avec les autres communes du littoral est également envisagé, au tarif de CHF 110.- de l'heure. C'est donc à sa grande majorité que le groupe PLR Milvignes propose d'adopter l'arrêté relatif à l'engagement d'un agent de sécurité publique.

**M. Philippe Bärffuss (PS).** Le groupe le PS a longuement débattu de l'engagement de cet ASP. Les arguments du Conseil communal restent en partie incompris, notamment le fait que le manque chronique d'ASP dans les autres communes ne permet pas à

Milvignes d'assumer sa mission et qu'une fois la personne engagée, elle pourra être mandatée pour se rendre sur d'autres communes. Le groupe aurait souhaité avoir une vision plus aboutie de ce qui est prévu et souhaité par Milvignes au niveau régional. Quant à la diminution des incivilités et du respect des lois, les horaires de ces employés communaux le soir, la nuit et le week-end permettront-ils d'améliorer la situation ? Le PS aurait là-aussi souhaité quelques précisions sur le mode de fonctionnement de cette nouvelle police locale, puisque c'est bien de cela qu'on parle. En novembre de l'année dernière, une liste des tâches qui pouvaient être effectuées par les ASP avait été communiquée. Qu'en est-il aujourd'hui ? Quelles tâches de cette liste ont été confiées à l'ASP et quelles autres vont lui être confiées. Le PS aurait souhaité connaître la vision du Conseil communal au niveau sécuritaire, en informant sur les missions que compte confier la commune aux parties travaillant pour la sécurité, soit police cantonale, ASP et entreprises privées. Au vu de toutes ces inconnues, le PS refuse, dans sa majorité, cette demande d'engagement si les précisions du Conseil communal ne permettent pas une vision plus claire sur ce dossier.

**M. Bertrand Cottier (La Grappe).** Le groupement soutient à l'unanimité la proposition d'engager un ASP supplémentaire à 100 %. Sur le fond, et c'est bien évidemment le principal, la Grappe partage pleinement la stratégie du Conseil communal d'augmenter la visibilité de la police locale, qui n'a d'ailleurs plus le droit à cette appellation. Le groupe apprécie la sincérité de l'exécutif qui écrit dans son rapport avoir « largement sous-estimé les besoins de la commune » en matière d'assistant de sécurité publique. Sur la forme, le groupe est plus réservé, vu les confusions sur la signification de l'ASP (assistant dans l'arrêté, agent dans le titre, ce qui semble être plus en phase avec la LPOL) et les explications quelque peu alambiquées d'un engagement à 100 % qui ne coûtera finalement que le montant d'un poste à 50%. La Grappe est étonnée des imprécisions dans ce court rapport visant à régler une erreur d'estimation, certes assumée, d'il y a quelques mois à peine.

**M. Marc Wallinger (PLR)** intervient à titre personnel. Il n'était pas fervent partisan à l'idée d'un nouvel agent explicitement engagé pour distribuer des contraventions. Mais, à la réflexion, il dit pouvoir comprendre le problème du Conseil communal concernant l'augmentation des incivilités, en particulier celles liées au trafic routier, et sa volonté d'y remédier. Il est cependant d'avis que cette proposition d'engagement tombe au mauvais moment. A quelques mois de la discussion sur le budget, voter une dépense fixe de CHF 38'000.-, et surtout une dépense pérenne de près de CHF 55'000.- pour une augmentation du personnel communal, n'est à son avis pas un bon signal à donner à la population. 2016 s'annonce particulièrement difficile pour les finances du canton et des communes. M. Wallinger pense qu'il serait plus sage de se prononcer sur cet engagement à la lumière des chiffres du budget qui sera soumis en décembre prochain. Il invite donc l'assemblée à refuser l'entrée en matière et à reprendre cette demande en fonction des décisions qui seront prises par le Conseil général lors de la séance consacrée au budget.

**Mme Marlène Lanthemann (CC).** Avant la fusion, dans les villages de Bôle, Auvernier et Colombier, trois personnes à 100% faisaient partie de la police locale. C'est le flou entourant la nouvelle loi sur la police neuchâteloise qui est responsable de la situation actuelle. Deux personnes à 50% ont été engagées en tant qu'ASP au lieu d'une seule à 100%. Seule l'une de ces personnes a été nouvellement engagée, l'autre est une employée polyvalente de la commune qui suit la formation. Aujourd'hui, c'est un ASP à 100% qui est demandé, mais cela correspond en réalité à une augmentation de 50%, compte tenu de la situation précitée. Il est vrai que la police neuchâteloise, comme le Conseil régional de sécurité publique, tâtonnent quant aux ASP. Leurs tâches

initialement fixées restent les mêmes et il a été clarifié que la fermeture des établissements publics est du ressort de la police de proximité, de même que les patrouilles de nuit. Par exemple, lors de la Fête villageoise de Colombier, les ASP étaient sur le terrain jusqu'à 18h30, puis c'est la police de proximité qui a pris la relève, car il n'est pas dans leurs compétences de gérer des bagarres ou des conflits. Les ASP ne peuvent pas non plus verbaliser des véhicules en mouvement. Contrairement à ce qui est ressorti dans la presse concernant le rapport du Conseil communal, cet engagement n'est pas sollicité pour verbaliser davantage ou faire de la répression, mais bien pour assurer une visibilité sur le terrain.

**M. Mathias Bauer (PLR)** intervient à titre personnel. Si la sécurité et plus particulièrement le sentiment de sécurité des habitants de Milvignes le préoccupent, il rejoint l'avis de M. Wallinger et refuse l'entrée en matière. Les explications reçues concernant la nécessité d'un agent supplémentaire ne l'ont pas convaincu et il refuse que la commune supporte l'échec de la police unique cantonale. M. Bauer dit n'éprouver, à l'heure actuelle, aucun sentiment d'insécurité dans la commune et ne juge donc pas cette dépense nécessaire. Ayant eu le sentiment, lors de la discussion relative à cette demande d'engagement, que le but principal était de disposer de personnel suffisant pour distribuer des contraventions aux automobilistes mal garés, il refuse de prendre le risque d'engager la dépense à long terme et de créer un poste à cet effet. Il ne souhaite pas que, comme dans certaines villes pas très éloignées de la commune, les amendes soient distribuées sans commune mesure. Une certaine proportionnalité doit en effet être respectée. Un poste supplémentaire, même s'il s'agit d'un 50%, implique des engagements financiers sur une très longue durée, qui ne doivent pas être pris à la légère, ceci d'autant plus que l'on se trouve à quelques mois d'importantes décisions cantonales qui auront des répercussions sur les finances communales. Pour maintenir le coefficient fiscal, il faut rester attentif à chaque dépense. Et, puisque dans le domaine de la sécurité tout le monde tâtonne, il faut voir là une raison supplémentaire pour attendre. M. Bauer refuse donc le projet d'arrêté et invite l'assemblée à en faire de même, dans l'intérêt des finances communales.

**Mme Marlène Lanthemann (CC)** souhaite que chacun ait conscience que la commune a actuellement un ASP pour 9000 habitants et se rende compte des tâches qui incombent aux ASP.

**Mise au vote, l'entrée en matière est acceptée par 22 oui, 13 non et 2 abstentions.**

**Mis au vote, l'arrêté est accepté par 18 oui, 17 non et 2 abstentions.**

## **5. Rapport et arrêté concernant des modifications du plan d'alignement communal (PAL) du village de Bôle**

**M. Frédéric Laurent (CC)** rappelle que chacun a reçu un rapport modifié, puisque celui qui avait été envoyé initialement était basé sur le rapport présenté au Conseil général de Bôle en 2012 et avait été mal adapté par le mandataire de la commune. Le rapport précise aujourd'hui clairement les travaux effectués par la commune de Bôle ou par celle de Milvignes. Dans un souci de précision, la date de la fusion a été incorporée au calendrier. Ce plan d'alignement modifié pour Bôle est le fruit d'un long travail d'une commission ad hoc nommée par les autorités de Bôle en 2008. Il n'a donc pas paru nécessaire au Conseil communal de renommer une commission pour y apporter quelques retouches avant sa soumission au législatif de Milvignes. La grande majorité des propositions contenues dans ce nouveau plan concerne des diminutions d'impact des alignements dans les propriétés privées. Chose qui, évidemment, a été bien

accueillie par les propriétaires. Aussi, accepter ce plan modifié c'est, premièrement, respecter le gros travail entrepris par Bôle depuis 2008 et, deuxièmement, avoir enfin à Bôle, un plan d'alignement adapté à notre époque.

**M. Fred-Eric Moulin (PS).** Ce rapport très technique a été difficile à comprendre. Pour la plupart des membres du groupe, il apparaît que le rapport va dans le bon sens. Les explications sont bonnes, mais pas facilement à la portée de chacun. La topographie est respectée. Il aurait été plus judicieux que les anciennes autorités de Bôle prennent le dossier en mains et aboutissent à une décision en connaissance de cause, puisque tout le monde était domicilié dans le village et le connaissait. Pour le groupe socialiste, ce rapport aurait dû être proposé à la Commission d'urbanisme qui aurait pu ainsi donner son préavis. Le groupe socialiste entre en matière et accepte ce rapport, ainsi que son arrêté.

**M. Olivier Thiébaud (PLR).** En ce qui concerne les modifications du plan d'alignement communal du village de Bôle, cela avait déjà demandé à l'époque des années de travail et les modifications avaient été demandées par les conseillers généraux lors des précédentes législatures. En 2008, le Conseil communal de Bôle s'approche du SAT et du Service des ponts et chaussées pour des discussions préalables, afin d'étudier les alignements communaux, mais aussi pour étudier la possibilité de modifier ou de déplacer l'alignement cantonal qui grève de nombreux terrains à l'est du village. La Commission de modification d'alignement a travaillé durant plusieurs années pour mener à bien cette tâche, longue et pas toujours simple. Finalement la population de Bôle a été invitée à une séance publique de présentation des nouveaux tracés d'alignement en septembre 2010. Toutes les personnes concernées ont été informées et contactées en bonne et due forme. Cependant, en 2012, suite à un refus des services de l'Etat concernant la modification des alignements cantonaux pour la route de contournement, il est décidé de ne rien modifier dans ce dossier. Enfin, lors du Conseil général du 5 novembre 2012 le dossier de révision du plan d'alignement est présenté et soumis au vote ; il est refusé et renvoyé en Commission pour un désaccord portant sur le bien-fonds 1853 (Chemin de la Carrière). Suite à la création de la nouvelle commune de Milvignes, le Service des ponts et chaussées explique aux autorités le besoin du maintien des alignements cantonaux et le Conseil communal décide de ne pas modifier les alignements de la route de contournement et renonce au projet du développement urbain de ce secteur. Les modifications du nouveau plan d'alignement du village de Bôle présenté ont fait l'objet d'un rapport très complet de la part d'Urbaplan et les axes principaux sont, d'une part, la conservation d'alignements réalistes tout en tenant compte d'un possible développement des différentes zones et la conservation d'alignements prévoyant une circulation « en boucle » (problème des rues sans issue) et, d'autre part, la révision du plan directeur du réseau des chemins pour piétons (document qui doit encore être finalisé par les autorités de Milvignes). En conclusion, au vu de tous ces éléments, le groupe PLR, à sa majorité, recommande d'accepter le rapport présenté et son arrêté.

**M. Ivan Calderon (La Grappe).** Ce n'est finalement que le désaccord sur un point de détail qui a empêché le Conseil général de Bôle d'adopter le nouveau plan d'alignement. Ce point a été réglé à satisfaction des personnes impliquées, de sorte que rien ne s'oppose plus à l'adoption d'un nouveau plan d'alignement. Le rapport et l'arrêté permettent de franchir une étape importante de la révision du plan d'alignement. La démarche, depuis le dépôt du dossier, aura pris près de 6 ans à se concrétiser. Dans l'ensemble, les modifications ont privilégié d'une certaine façon, la qualité de vie des habitants et choisi des options qui leur permettent de se déplacer à pied à l'intérieur du

village. Elles vont dans le sens d'une plus grande liberté des propriétaires privés en supprimant ou limitant les alignements qui ne se révèlent plus indispensables dans l'optique actuelle. Bien que considéré dans la démarche, mais écarté en l'absence d'un accord, le développement urbain préconisé par le plan directeur cantonal, qui aurait été possible moyennant une révision de l'alignement cantonal, demeure un point ouvert qui devra probablement être repris dans le futur. Vu ces considérations, le groupe la Grappe se prononcera en faveur du rapport et de l'arrêté.

**M. Olivier Steiner (PLR)** intervient à titre personnel et dit avoir été contacté par une personne concernée par le plan d'alignement. Ce plan d'alignement avait fait beaucoup de remous à l'époque à Bôle et ces remous existent toujours. M. Steiner se fait donc le porte-parole de cette personne et souhaite encourager le Conseil communal à prendre contact avec les gens concernés, qui disent ne pas avoir été contactés ou entendus, afin de calmer la situation.

**M. Philippe Egli (La Grappe)** intervient à titre personnel disant avoir été un peu surpris par la forme du rapport. Dans le rapport Urbaplan, il est dit que l'arrêté et les plans folios sont des documents contraignants qui doivent être sanctionnés, alors que le rapport est un document indicatif. M. Egli regrette qu'un rapport Urbaplan incomplet ait été transmis, celui-ci ne contenant pas les annexes, donc les plans. Comme ce sont les plans qui doivent être adoptés par le Conseil général, il aurait été essentiel de les avoir directement avec le rapport pour bien comprendre la situation.

**M. Frédéric Laurent (CC)** dit que les conseillers généraux ont eu accès aux plans, qui ont été transmis aux groupes, pour des questions d'économie.

**M. Philippe Egli (La Grappe)** reconnaît que les plans ont été présentés aux séances de groupe, mais il aurait souhaité les avoir au moins sous une forme ou sous une autre. Il dit avoir voulu les consulter au bureau communal, où il s'est vu remettre un plan A3 illisible.

**M. Louis Godet (Vert'Lib.)** répond à M. Egli que la préparation d'un sujet demande que l'on s'y prenne assez tôt.

**M. Daniel Sigg (Vert)** trouve étonnant de recevoir des documents par courriel, sans aucune justification et sans aucune possibilité de comparer l'ancien document avec le nouveau. Il souhaite que le Conseil communal trouve un moyen pour indiquer les modifications dans un document qui est renvoyé aux conseillers généraux, une lettre explicative, par exemple.

**Mise au vote, l'entrée en matière est acceptée par 33 oui, 2 non et 2 abstentions.**

**Mis au vote, l'arrêté est accepté par 34 oui, 1 non et 2 abstentions.**

## 6. Interpellations et questions

### Question de M. Jean-François Künzi (PS) :

Le groupe socialiste a entendu dire que les horaires des transports publics desservant la Commune allaient subir des modifications importantes lors de l'introduction du nouvel horaire général des CFF. Il semble même que l'entreprise « Car postal » a l'intention de supprimer certaines de ses courses au départ de Colombier et que cet abandon concernerait particulièrement les Cescoliens de Bôle, Rochefort et Brot-Dessous. Le Conseil communal est assurément tenu au courant des changements prévus. Peut-il les indiquer clairement et préciser ses intentions pour faire face à la situation ?

**Mme Josette Schaer (CC).** Chaque fois qu'il y a un changement majeur d'horaires - le changement d'horaires des CFF est quelque chose qui arrive régulièrement -, la population est consultée. L'information à la population se fait par voie de presse et est émise par la Confédération et l'Office des transports, indiquant qu'il est possible de consulter les nouveaux horaires. Cela a été le cas entre le 26 mai et le 14 juin 2015. Lors de cette démarche, toutes personnes ou institutions directement concernées, comme les écoles par exemple, sont consultées en direct. Chacun a pu constater, depuis la création de la ligne 10, actuellement appelée ligne 120, le doublon ridicule d'un car postal immédiatement suivi par un bus transN. La concession avec Car postal ne permettait pas de résilier la desserte de Car postal avant son échéance, ce qui est maintenant fait. Ces deux lignes ont fusionné. Car postal de desservira plus l'arrêt Colombier/Cescole. La ligne 120 assurera le parcours depuis Neuchâtel, en passant par Peseux, Corcelles, Milvignes, jusqu'à Chambrelien. Il n'y aura donc plus de rupture dans la prise en charge, comme c'était le cas précédemment pour les personnes qui allaient prendre le train pour La Chaux-de-Fonds. La cadence sera assurée à la demi-heure. Car postal n'est pas lésé pour autant, puisque la compagnie assurera la desserte pour le Val-de-Ruz, Montmollin, Montézillon, avec de temps en temps prolongation jusqu'à Rochefort puisque les arrêts des trains à Montmollin seront définitivement supprimés. Il y a effectivement un problème d'horaire pour les élèves de Cescole qui rentrent à Rochefort. Cescole en a tenu compte et changera les horaires de quelques minutes à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2015, à l'entrée en vigueur du nouvel horaire, afin que les élèves qui montent à Rochefort ou Chambrelien puissent toujours rentrer à la maison à midi.

**M. Jean-François Künzi (PS)** demande où vont être chargés les élèves qui prennent le bus pour Bôle et Rochefort s'il n'y a plus l'arrêt de Car postal Colombier/Cescole.

**Mme Josette Schaer (CC)** répond qu'ils seront pris en charge à l'arrêt de St-Etienne, qui est l'arrêt de la ligne 120.

**M. Jean-François Künzi (PS)** demande s'il y a assez de place au bord de la route pour tous ces élèves.

**Mme Josette Schaer (CC)** confirme qu'il y a pas mal de place. Il y a déjà beaucoup d'enfants à Bôle qui prennent ce moyen de transport, ainsi que des enfants qui rejoignent avec cette ligne le haut d'Auvernier. Il faut espérer que les choses ont été bien faites et s'il y a effectivement surcharge, il faudra voir de quelle manière cela pourra être adapté. Mais cela est du ressort du canton. Il n'est pas exclu qu'il y ait peut-être des changements quant aux arrêts de bus. Le chef du Service des transports, M. Baud, est très à l'écoute et il est possible de relever tout problème sécuritaire.

## 7. Communications du Conseil communal

**Mme Marie-France Matter.** Le Conseil communal va entamer une collaboration avec le journal Littoral Région pour la publication d'annonces. En conséquence, ces prochaines semaines, chacun pourra constater dans ce journal la publication de diverses informations concernant la commune. Dès lors, certains piliers publics seront supprimés pour n'en conserver plus qu'un dans chaque village.

**M. Frédéric Laurent.** Les incivilités répétées et l'utilisation de nombreuses poubelles publiques pour y déposer des déchets ménagers ont conduit le Conseil communal à décider de supprimer 61 poubelles publiques sur le territoire communal. Cela s'est fait ailleurs et le principe est que les gens qui déposaient de tels déchets dans une poubelle ne le feront en principe pas au pied d'un lampadaire puisque ce dépôt est répréhensible. En effet, VADEC a

récemment informé le Conseil communal que la rétribution de la taxe au sac serait en « chute libre » en 2015. Il fallait réagir, parce que les rentrées de cette taxe, fruit de la vente des sacs, est inférieure aux prévisions, alors que la quantité des déchets a, elle, augmenté. Le Conseil communal a donc décidé d'agir, afin de limiter la possibilité de déposer des déchets sur la voie publique sans payer de taxes. Des affichettes seront placardées à la place des poubelles, pour expliquer leur retrait.

## 8. Divers

**M. Mathias Bauer (PLR).** Les villes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle ont annoncé dans la presse avoir déposé une motion au Grand Conseil concernant le report de charges du Canton sur les communes, laquelle vise à intégrer les communes au processus de réflexion. L'idée est en effet d'éviter que le Canton se borne à reporter les charges sur les communes parce qu'il est incapable de faire des économies. Le groupe PLR souhaite que Milvignes se joigne aux villes et fasse usage de cette nouvelle possibilité offerte par la nouvelle loi d'organisation du Grand Conseil pour se faire entendre au niveau cantonal. C'est pourquoi le groupe PLR va déposer ce soir un projet d'arrêté visant à déposer la même motion au Grand Conseil. Le PLR souhaite par ailleurs qu'un Conseil général soit convoqué dans les plus brefs délais pour accepter cette motion et espère qu'elle recueillera l'aval des groupes La Grappe et du PS, dans l'intérêt général de la commune et sans aucune intention partisane.

**Mme Agnès Decnaeck (La Grappe)** souhaite évoquer un sujet sensible discuté au sein du groupe, les migrants. Il serait plus juste de parler de réfugiés, mais cela donne l'impression que les choses sont moins urgentes, moins sensibles. Personne n'a pu échapper aux images des migrants qui quittent des pays en guerre, par la mer ou par la terre et chacun a sa vision sur la question. A nos yeux, il s'agit d'humains en désespoir risquant leur vie pour une vie plus calme dans un pays sans guerre. D'autres questions doivent dès lors aussi se poser : Qui pouvons-nous accueillir ? Comment le faire ? Comment le faire à long terme ? Quel est notre rôle en tant que citoyen, en tant que représentant de la population, en tant que commune ? Avons-nous les moyens de faire quelque chose ? Est-ce notre rôle ? La Grappe demande au Conseil communal de se pencher sur ces questions.

**M. Hugues Scheurer (PLR)** dit s'être opposé avec d'autres personnes à la ligne 10 par un référendum et constate que le coût pour la commune qui avait été mis en évidence, ainsi que le caractère de doublon qu'avait la ligne 10 par rapport à la ligne Car postal, se révèlent aujourd'hui bien exacts. Il constate que la présence de la ligne 10, devenue ligne 120, prive aujourd'hui la commune de la ligne Car postal et que ce projet de ligne 10 projeté par la COMUL avait été mal pensé à son origine. Il regrette que les autorités de l'époque aient tellement soutenu ce projet de ligne 10 et trouve vraiment dommage qu'aujourd'hui une prestation Car postal soit perdue. Il est d'avis que c'est un auto-goal politique pour la commune.

**Mme Josette Schaer (CC)** répond que la ligne 10 reprend les prestations de Car postal, donc la commune n'a rien perdu. A M. Scheurer qui dit que, en terme de coûts, la ligne 10 a été payée par la commune, Mme Schaer répond que Car postal est aussi payé par la commune.

**M. Hugues Scheurer (PLR)** rappelle le caractère ridicule du doublon de lignes.

**Mme Josette Schaer (CC)** explique que le doublon était dû au fait que Car postal n'avait jamais accepté de résilier la concession.

**M. Jean-François Künzi (PS)** souhaite souligner la qualité du nouveau revêtement posé sur la nationale 5 entre le carrefour de la Brena et le village de Colombier. Il se dit cependant étonné de ne pas avoir été informé de ces travaux par l'intermédiaire de la Commission TPSI, ce qu'il trouve dommage.

**Mme Marlène Lanthemann (CC)** informe que cette décision a été prise par le Canton, puisqu'il s'agit d'un tronçon de route cantonale. Le Conseil communal en a d'ailleurs été informé que tardivement.

**M. Daniel Sigg (Verts)** se dit surpris de ne pas avoir vu les gobelets recyclables Milvignes lors de la Fête villageoise de Colombier. Il se demande si c'est la procédure de location de ces gobelets qui pose problème, en tous les cas, il faudrait reprendre la réflexion pour les utiliser dans les manifestations et dans les sociétés locales.

**M. Frédéric Laurent (CC)** remercie M. Sigg de son intervention. Il se dit en effet extrêmement dépité que la dépense faite par le Conseil communal de 3000 verres de 3dl et de 3000 de 1dl reste boudée par les sociétés locales, qui voient comme un problème la mise sur pied de l'encaissement d'une caution. Ce sont les responsables des associations qui renâclent. Le Conseil communal utilise donc ces verres lors des séances des autorités, afin que le message puisse être véhiculé.

**M. Daniel Sigg (Verts)** dit avoir appris que c'était un peu compliqué de louer les gobelets.

**M. Frédéric Laurent (CC)** dit que la procédure est très simple, puisque, sur le site de Mivignes, il suffit de remplir le formulaire ad hoc. Les gobelets sont ensuite livrés sur le lieu de la manifestation et sont ensuite repris. Les 0.15 cts par gobelet comprennent le transport, la livraison, le lavage et le stockage.

La parole n'étant plus demandée, **la séance est levée à 21h18.**

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
Le président :            Le secrétaire :

Ph. Du Pasquier      M. Vida